Compte-rendu du conseil municipal de Senillé Saint-Sauveur du 25 mars 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PEROCHON Gérard, Maire et Président de séance, Mmes: AURIOUX Catherine, CHARTIER Stéphanie, DOUADY Ghislaine, FONTAINE Isabelle, GANGLOFF Mathilde, GOUY Béatrice, GUYONNET Géraldine, MARECHAUX Sylvie, SUSSET Catherine, VIOLLEAU Sophie, MM: BARON Christian, GAILLARD Alain, GUILLY Jean, LEFORT Alain, MARTIN Dominique, MEHL Bruno, METAIS Jacky, RIVEREAU Dimitri, ROUSSELOT David.

Excusé ayant donné procuration :

Absent: M. CHARLET Christophe, Mme BOISGARD Stéphanie

Séance ouverte à 18h30

Secrétaire de séance : Mme AURIOUX Catherine

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 25 février 2021.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une délibération supplémentaire est proposée à la séance de ce soir :

4) Formation d'un groupement de commandes et signature d'un accord cadre entre les communes de Cenon-sur-Vienne, de Saint-Gervais-Les-Trois-Clochers et de Senillé Saint Sauveur pour la passation d'un marché de travaux relatif à l'entretien et la modernisation de la voirie et des espaces publics.

Délibérations :

1) <u>Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Sauveur</u>

Monsieur le Maire expose le dossier de la modification simplifiée qui a pour objectif de faire évoluer l'article « A6- implantation des constructions par rapport aux voies ouvertes à la circulation » de la zone agricole, pour inclure dans les dérogations les postes de transformation électrique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre à disposition du public le dossier de modification simplifiée n°4 du PLU de Senillé Saint-Sauveur.

2) Création d'emplois permanents (avancements de grade)

Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité de créer 4 emplois en raison d'avancements de grade.

3) Suppression d'emplois permanents (avancements de grade)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide la suppression de 4 emplois permanents.

4) <u>Formation et signature d'un groupement de commandes entre les communes de Cenon-sur-Vienne, de Saint-Gervais-Les-Trois-Clochers et de Senillé Saint-Sauveur pour la passation d'un marché de travaux</u>

Les communes de Cenon-sur-Vienne, de Saint-Gervais-Les-Trois-Clochers et de Senillé Saint-Sauveur souhaitent acheter en commun les prestations de travaux relatives à l'entretien et à la modernisation de leurs voiries communales et de leurs espaces publics.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'adhérer au groupement de commandes pour passer un marché de travaux d'entretien et de modernisation de la voirie et des espaces publics pour une première période de six mois et sera renouvelable deux fois, par période d'un an.